

L'HISTOIRE DU JOUR

Spectaculaire accident
d'un camion benne à ordures

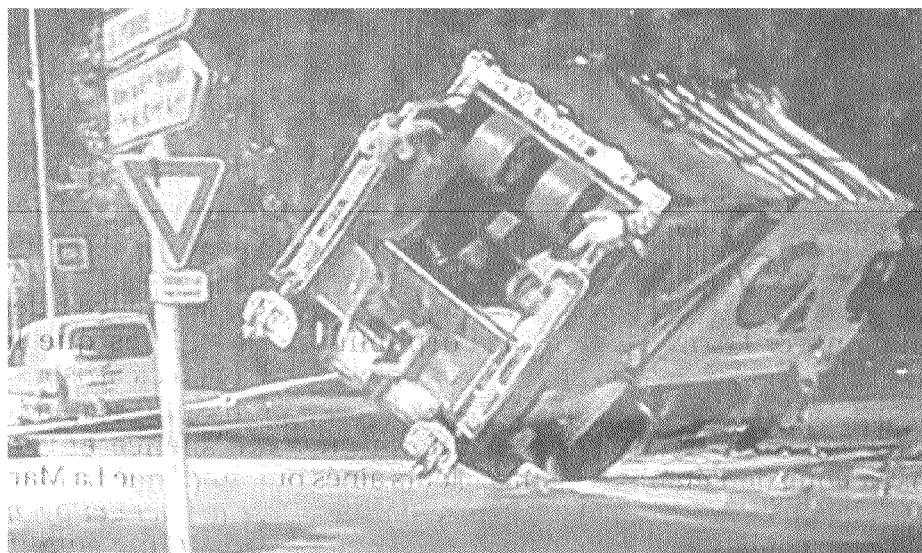
Le réflexe aurait pu virer au drame. Il se termine par une sacrée frayeur, quelques ecchymoses et un délit de fuite... Parti en tournée avant-hier soir, un équipage de la régie métropolitaine venait à peine de commencer sa collecte d'ordures ménagères dans le 12^e arrondissement quand il s'est retrouvé dans une situation pour le moins périlleuse. Pour ne pas dire hallucinante. À l'angle de la rue de Saint-Jean-du-désert et de l'avenue de la Fourragère, une voiture lancée à pleine vitesse aurait pris la même voie que le camion benne mais à contresens.

Malgré les 10 tonnes de son véhicule et sa protection certaine face à la berline, le chauffeur du camion a mis un grand coup de volant pour éviter le choc sur la chaussée. Un geste brusque, un réflexe pris en un quart de seconde envoyant valdinguer l'équipage dans le décor. Par miracle, les rippers - les agents postés sur un marchepied à l'extérieur du camion - se trouvaient à ce

moment-là dans la cabine. Témoin de la scène, des automobilistes ont aussitôt prévenu les secours. Le chauffard, lui, ne se serait pas fait prier pour prendre la tangente sans s'assurer de la bonne santé des agents. Rapidement sur place, 3 VSAV, 1 VRCG et un FI soit 17 marins-pompiers ont rapidement pu les extraire du véhicule couché sur l'un de ses flancs. L'intervention d'un véhicule de dépannage aura été nécessaire pour redresser via un treuil le camion et sa cargaison.

Si le bilan miraculeux ne fait état que de quelques ecchymoses sur deux des agents, la vice-présidente du Conseil de territoire en charge de la propreté, Monique Cordier, ne décolère pas. "Nos agents sont fréquemment victimes de l'incivisme des automobilistes. Ça ne peut plus durer car il y a un mépris quotidien", fulmine-t-elle en annonçant un dépôt de plainte pour mise en danger d'autrui.

Éric MIGUET



■ L'utilisation d'un treuil a été nécessaire pour redresser les 10 tonnes du camion benne à ordures.

/PHOTO DR